

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2023/125

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 18

SÉANCE EN DATE DU 18 OCTOBRE 2023

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 7 : CHASSE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL POUR LA PÉRIODE 2024 – 2033 :
3. DEMANDES DE GRÉ À GRÉ
CHOIX DU MODE DE MISE EN LOCATION DES LOTS

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. Guy Rossler, adjoint au maire,
Après avis de la Commission Consultative de la Chasse
Sur proposition de la Commission de l'Administration Générale et des Finances,

À l'unanimité des voix,

Décide :

- de refuser la proposition de convention de gré à gré pour le lot de chasse n°2 avec les anciens adjudicataires à savoir :

lot de chasse n°2 : société de chasse « Hubertus » qui demande un loyer annuel de 3 000 € à compter du 2 février 2024 jusqu'au 1^{er} février 2033,

- d'accepter la proposition de convention de gré à gré pour le lot de chasse n°5 : M. Anthony Thomas pour un loyer annuel de 1 000 € et la réserve forestière communale sur Herbitzheim/Keskastel pour un loyer annuel de 1 600 € à compter du 2 février 2024 jusqu'au 1^{er} février 2033,

- autorise M. le maire à signer la convention de location de la chasse en gré à gré pour le lot n°5 et la convention de location de la chasse pour la réserve communale de chasse à Herbitzheim et Keskastel,

- décide de mettre à l'adjudication les lots communaux de chasse n°1, 2, 3, 4 et 5, et de fixer la mise à prix comme suit :

- lot de chasse n°1 : 14 000 €
- lot de chasse n°2 : 4 000 €
- lot de chasse n°3 : 2 000 €
- lot de chasse n°4 : 4 000 €

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 24 octobre 2023

La secrétaire de séance,
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 24 octobre 2023
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT

